Département de l'AIN

......

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-2025103-DEC2025-110-DE Date de télétransmission : 30/10/2025 Date de réception préfecture : 30/10/2025

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-110

Objet: N°2024-12-08 – Marché public de travaux d'extension d'un centre technique des déchets

Lot n°8: Electricité

Modification n°1: Approbation des prestations supplémentaires

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2025-048 en date du 19 juin 2025 portant attribution du marché public, passé en procédure adaptée, à la Société BLEU ELECTRIQUE à Villeurbanne (69), concernant les travaux d'électricité constituant le lot n°8, pour un montant total de 87 982,39 € HT calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et pour une durée de réalisation des travaux de 11 mois ;

CONSIDERANT qu'en raison du mauvais positionnement des réseaux existants, il convient, par modification n°1, de prendre en compte des travaux de reprise desdits réseaux pour un montant total de 5 467,84 € HT;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de travaux d'électricité, constituant le lot n°8 et ayant pour objet des prestations supplémentaires.
- PRECISE que la modification n°1 entraîne une augmentation du montant initial HT du marché de 5 467,84 € HT, correspondant à une hausse de 6,21 %, portant ainsi le montant total du marché à la somme de 90 450,23 € HT.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 octobre 2025

Publiée le 0 5 NOV. 2025

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 octobre 2025.

UTÉ DE CO

Siège CHAZEY SUR AIN

LAINED

Le Président

de la Communauté de commune

Jean-Louis GUYADER